
HYDERABAD – Principes opérationnels du Groupe de travail sur la sécurité publique (PSWG)

Mardi 8 novembre 2016 – 09h00 à 09h30 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

OLGA CAVALLI : Bonjour à tous. Comment allez-vous ? Bonjour. Bonjour. Bonjour. Quoi d'autre ? Quelle est la version indoue ? Pardon– la version en persan. Et en suédois ? Voilà. Aidez-moi un peu.

OLOF NORDLING : God Morgon.

OLGA CAVALLI : Notre président, Thomas Schneider, est dans une réunion avec le Conseil d'administration. Donc je vais aider la présidence ce matin jusqu'à 10 h 30. Ensuite, nous avons une pause et il y a le forum public. Puis, l'après-midi, c'est le communiqué. Donc c'est une journée intense.

Cette séance du matin a pour but– enfin, a été conçue pour écouter les rapports des groupes de travail en séance plénière.

Nous avons plusieurs rapports. Le premier concerne le groupe de travail de la sécurité publique, présidé par Alice Munyua de

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

l'Union africaine. Elle vient du Kenya. Donc je vais céder la parole à Alice. Je vous remercie, Alice, d'être avec nous ce matin.

ALICE MUNYUA :

Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour à tous.

La présentation d'aujourd'hui concerne le document du groupe de travail sur la sécurité publique. C'est un document de lignes directrices, développé par les coprésidents du PSWG avec la collaboration du secrétariat ACIG et de Fabien qui nous donne son soutien de la part de l'organisation ICANN.

Et nous devons nous occuper ici, dans ce document, des questions liées à la communication- à la coordination qui devrait exister entre le PSWG et le GAC. Parce qu'avec le PDP, le processus d'accréditation des services de représentation et d'enregistrement judiciaire, ce groupe a été établi avec le GAC pour pouvoir apporter toutes les connaissances spécialisées, toutes les expertises en termes d'organismes d'application de la loi, de la protection des consommateurs, ainsi que les membres du GAC, pour faciliter la participation des experts nationaux.

En 2015, pendant la réunion de Singapour, le document a été élaboré pour présenter ces règles, ces critères, et pour clarifier tout cela, et pour refléter l'expertise qui n'est pas nécessairement avec le GAC.

Pour savoir comment le GAC et le PSWG se mettent en rapport, ce document présente la position du PSWG en tant que groupe subsidiaire du GAC, et il établit les lignes directrices à ces experts, pour suivre les processus du GAC. Ces critères ou ces normes concernent l'obligation et les fonctions du PSWG et de ses membres, son président, ses coprésidents. Il décrit aussi ces méthodes de ce groupe de travail puisqu'il a recours aux organismes d'application de la loi qui ne sont pas nécessairement des membres du GAC.

Donc c'est un document modifiable, dynamique, ce qui signifie qu'il va être mis à jour de façon constante, en particulier, suivant la modification à laquelle pourraient être soumis les principes opérationnels. Ces lignes ne sont pas nécessairement soumises à votre quotient. Ce que nous voulions, c'était tout juste vous présenter ce document, mais nous voudrions ensuite vous le présenter pendant la réunion de Copenhague au cas où nous aurions pu finir toutes nos délibérations.

La question que je voudrais vous poser est la suivante. Ce document- enfin, le PSWG s'est demandé s'il fallait que ce document soit rédigé, et nous sommes parvenus à cette conclusion. Qu'il fallait justement l'élaborer ou le rédiger. Et pourquoi ? Parce qu'il offre aux experts en la matière des lignes directrices qui ne vont pas nécessairement se substituer à leur

jugement, à leurs opinions, mais cela leur permettra d'avoir une certaine cohérence par rapport au processus politique du GAC.

Donc ma première question pour vous, mes chers collègues, est la suivante. Un document de cette sorte, devrait-il exister pour ce groupe de travail ? Comme vous pouvez le voir, l'on voit ici les rôles, les fonctions, la manière dont il faudrait élaborer le document. Une fois élaboré, comment il faudrait l'utiliser au sein du PSWG. Comment il est présenté au GAC dans son ensemble pour avoir votre soutien.

Je voulais partager ce document avec vous, savoir votre opinion à cet égard, si cela est utile pour vous, si vous voulez que nous continuions à discuter ces thèmes et que nous continuions à travailler sur le détail de ce document.

OLGA CAVALLI :

Merci, Alice. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires, pour notre collègue Alice à propos du groupe de travail sur la sécurité publique ?

L'Iran. Oui. C'est correct, Alice. Je lui cède la parole.

IRAN :

Bonjour.

La question que vous avez posée, si ce document est utile ou pas, si vous devez continuer ou pas, oui bien sûr. Bien sûr. Absolument. C'est absolument utile. C'est très utile. Et continuer, bon, selon la disponibilité de chacun, le temps qu'il peut lui consacrer, enfin le travail à faire, mais à mon avis, c'est utile. Vous devez continuer à faire votre travail, à moins qu'il n'y ait une opinion différente et que d'autres puissent dire que cela n'est pas utile.

OLGA CAVALLI :

Merci, Kavouss.

D'autres commentaires, d'autres questions pour Alice ? Pardon, Gema, d'accord. Je ne voyais pas.

ESPAGNE :

Merci, Madame la présidente.

Je crois, oui, que ce document est utile, parce que comme Alice l'a dit, le groupe de travail sur la sécurité publique est formé par un grand nombre d'experts qui ne sont pas membres du GAC, nommés par leur propre gouvernement ; ils doivent donc se familiariser par rapport aux procédures du GAC. Donc j'encourage ce groupe de travail à continuer de travailler sur ce document, peaufiner, même si je pense que c'est un document qui a été très bien structuré. C'est un document très complet à

mon avis. Mais si vous avez besoin de continuer à discuter par rapport à certains détails, je vous encourage à le faire.

Je me suis tout simplement aperçue que le besoin d'avoir l'aval du GAC ou le mandat du GAC pour ce groupe doit être réitéré à chaque fois que le PSWG doit avoir une initiative. Par exemple, si nous tenons compte du point 5, la mise en œuvre des politiques, les membres de l'IRT, la mise en œuvre de l'équipe de révision, cela signifie que les membres du PSWG peuvent répondre à l'appel à volontaires et se joindre à un IRT.

Cela signifie que le GAC, en séance plénière, doit donner le feu vert à ces membres-là pour qu'ils puissent se joindre à cette équipe de révision.

Il faudrait peut-être, enfin, tirer cela au clair et le dire ici. Mais mis à part ce que je viens de mentionner, il me semble que le document est très approprié. Si vous pouvez continuer à le peaufiner, je vous en serais très reconnaissante.

OLGA CAVALLI :

Merci, l'Espagne.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, d'autres questions pour le groupe de travail sur la sécurité publique et sa présidente ?

Alice, voulez-vous faire d'autres commentaires ?

ALICE MUNYUA :

Merci. Merci beaucoup.

Merci de nous permettre de continuer à travailler sur ce document. Merci, Gemma, de cette suggestion si utile. Comme je vous l'ai dit, ce document continuera à être modifié au fur et à mesure que les délibérations sur les principes opérationnels du GAC se déroulent. Il faut que nous tenions compte de tous ces facteurs pour notre travail et nous espérons bien pouvoir présenter tout cela et remettre tout cela à votre considération avant la réunion de Copenhague ou pendant cette réunion.

Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]